

DURAZZO.—(ROUMELIE.)

Mgr Raphaël d'Ambrosio, des Mineurs Réformés, archevêque de Durazzo, signale, dans une lettre du 30 juillet, les progrès obtenus depuis trente-trois ans dans sa mission, grâce aux secours de l'OEuvre de la Propagation de la Foi.

“ Lorsque je pris possession de mon siège épiscopal, le 23 février 1848, il n'y avait dans mon diocèse que 13 églises, 10 chapelles qui, en grande partie, menaçaient ruine et dont quelques-unes étaient couvertes en paille. Maintenant, on compte 22 églises, 2 oratoires paroissiaux et 23 chapelles rurales, toutes solidement construites en pierre, à l'exception de deux des anciennes églises qui sont en briques de terre non cuites.

“ Je trouvai, ajoute l'évêque, 12 presbytères, 3 résidences de missionnaires franciscains, ayant besoin de réparations ; à présent, nous avons 16 presbytères, y compris l'habitation épiscopale et sept résidences de religieux, et ces bâtiments sont solides et commodes.

“ Le clergé, à mon arrivée, se composait de 10 prêtres du pays, presque tous avancés en âge, et parmi eux aucun élève de la Propagande, et de 4 missionnaires européens ; pas une école populaire. Présentement, nous avons 14 prêtres indigènes, presque tous jeunes, dont 9 élèves de la Propagande ou du collège pontifical albanais, 4 élèves du pays, 10 missionnaires européens et 7 écoles élémentaires.

“ On comptait, en 1848, 6,716 catholiques répartis en 12 stations, et bon nombre d'entre eux portaient des noms turcs et vivaient en chrétiens occultes. Le gouvernement local ottoman ne permettait pas aux églises situées dans la plaine de sonner des cloches. La population catholique actuelle est de 10,000 âmes, répartie en 24 stations dans lesquelles sont comprises les villes de Valona, Privesa et Janina, stations heureusement fondées en 1854.

“ Les catholiques ont une entière liberté pour leur culte ; tous portent un nom chrétien, et dans toutes les églises et chapelles on sonne les cloches qui sont au nombre de 43, tandis qu'en 1848 il n'y en avait que 15. A Privesa et à Janina seulement, la sonnerie des cloches reste interdite.

“ Tout cela à la gloire de Dieu et de son Eglise. ”